



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

11^{ème} RALLYE DU MORBIHAN

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA OCEANE
Nom du Rallye :	11 ^{ème} RALLYE DU MORBIHAN
Date :	2 et 3 MAI 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	REGIONAL
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 Le championnat de la ligue Bretagne Pays de la Loire Le Trophée de l'automobile club de l'ouest
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue Bretagne Pays de la Loire	N° R8 en date du 26/01/2026
N° d'enregistrement FFSA	73219
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Martineau Max
Téléphone :	0610693541
Mail :	maxmartineau@asa-oceane.com
Comité d'Organisation	
Président :	Le Menelec Julien
Membres :	Le Bot Frédéric, Boiseau Florence, Normand Nicolas, Guidoux Jérôme, Guyon Aurélien
Secrétariat du Rallye, Adresse :	20 allées des chênes 56220 Pluherlin
Téléphone :	0644378133
Mail:	Jurallye56@orange.fr
Permanence du Rallye :	Salle les grées Pluherlin
Lieu, date, horaire :	2 et 3 mai 2026 de 8h à 18h
Organisateur technique	

Nom :	Le Menelec Julien
Adresse :	20 allées des chênes 56220 Pluherlin
Téléphone :	0644378133
Mail :	Jurallye56@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Samedi 14 mars 2026
Ouverture des engagements	Samedi 14 mars 2026
Clôture des engagements	Mercredi 21 avril 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 2 mai 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 2 mai 2026 Salle les Grées Pluherlin de 8h à 12h
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 2 mai de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 2 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 Salle les grées Pluherlin
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 2 mai de 9h15 à 12h15 et de 13h15 à 15h45 Parking du cimetière Pluherlin
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 2 mai à 9h00 Parking de l'école Pluherlin
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 2 mai 2026 à 11h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 2 mai 2026 à 16h30 Salle les grées Pluherlin
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 2 mai 2026 à 16h30 Salle les grées Pluherlin
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit
Départ de la 1 ^{ère} étape (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 2 mai 2026 à 18h00
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 3 mai Parking de l'école Pluherlin à 17h25
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Lucas automobiles 56 Parc d'activités de la chaussée 56220 Malansac
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 3 mai 30 min (si possible) après l'arrivée du dernier concurrent salle les grées Pluherlin
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 3 mai Podium d'arrivée parking de l'école Pluherlin

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
----------	-------------------------

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Paul BEDIN – N°3271
Commissaires Sportifs	Jacques TROMAS – N° 128570 Cathy CONDEMINÉ – N° 56617
Directeur de Course	Serge FAUVEL –N° 2517
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Myriam MAWSDLEY – N° 11115 Jean-Luc PAGE – N° 4727
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Jean Louis MINEUR –N° 29169 Gilles MERLIOT- N° 10396
Commissaire Technique responsable	EN COURS
Commissaires Techniques adjoints	Bernard PENILLA – N° 17999 Alexis DOUX – N° 136072 EN COURS
Médecin chef	Gérard PREUSS N°59751
Chargés des relations avec les concurrents	Gwenola LE PICHON – N° 194347 Olivier ABALAIN – N° 202190
Chargé des relations avec la presse	Julien LE MENELEC N° 46981
Chronométrateurs	Corinne SERVOIN – N° 48875 Ghislaine GAUDET – N° 4210 Dominique GAUDINAU – N°339146 William ILLIEN – N° 326437
Classement	Stéphane MONFORT – N°38611
Speaker	EN COURS

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Morbihan 2026, doit remplir la demande, sur le site de la FFSA, dûment complétée, avant le 21 Avril 2026

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Aucune assistance autorisée rue du Taillis et rue Saint Hernin.

Assistance autorisée uniquement complexe Albert Allain et zone artisanale de La Nuais de Pluherlin/Rochefort en terre.

Prise en charge des déchets obligatoire par les équipages ou dans les poubelles de tri mise à votre disposition.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Morbihan représente un parcours de 177.550kms.

Il est divisé en 2 étapes 7 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.800kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES « La Porte de Fer - Carpiers Automobiles » : 1 – 2 4.700kms

ES « Renelvin – MPAC Pièces Auto » : 3 - 5 – 7 6.600kms

ES « Carguillotin – le Rucher Fleuri » : 4 – 6 5.300 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : 8h00-12h et 13h-16h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Prix : Il n'y a pas de remise de prix en numéraires. Il sera remis par équipage 1 Coupe : - Les 3 premiers équipages au classement général, - Le 1 er premier équipage de chaque classe, - Le 1 er équipage féminin La remise de coupes, Trophées, ou autres récompenses se fera au parc Fermé Final après l'arrivée du dernier concurrent moderne sur le podium ACO, parking de l'école à Pluherlin

Les coupes ne sont pas cumulables.